

# Règlement du jeu-concours Grand concours d'histoires courtes de Grains de Sel

## ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

Le magazine mensuel gratuit Grains de Sel, édité par ROSEBUD SA, 10 rue des Marronniers, 69002 Lyon (N° siret: 493 400 295 00041) organise un concours de nouvelles intitulé "Grand concours d'histoires courtes", dont les gagnants seront désignés par vote du jury, dans les conditions définies ci-après.

Le concours se déroule du 7 janvier au 16 mars 2026 à minuit (date et heure française de connexion ou cachet de la poste faisant foi).

Ce concours est organisé en partenariat gracieux avec La Fête du Livre jeunesse de Villeurbanne.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est gratuit et ouvert aux enfants âgés de plus de 8 à 11 ans, résidant dans la métropole de Lyon\*.

Les enfants concourent dans trois catégories :

- Participation en solo
- Participation en duo avec un.e ami.e, un frère, une soeur etc.
- Participation en groupe (classe CM1-CM2-6e ou club lecture de CDI, de médiathèque ou de librairie). Attention: il s'agit d'une écriture collective, un seul texte par groupe sera donc accepté).

Pour participer, les enfants devront:

- Inventer et rédiger une **histoire courte**, si possible avec une chute, sur le thème de "**Déclare ta flamme**", avec la contrainte d'intégrer au texte les 5 mots suivants : **Basket – Sac à dos – Bouton – Jumelles – Peau**.
- Cette histoire courte peut être écrite à la main ou à l'ordinateur (4000 signes ou 4 pages de cahier de brouillon A5 maximum).
- *A noter: l'orthographe n'est pas prise en compte dans la sélection des manuscrits. Seules comptent la manière de répondre au thème et à la contrainte donnés ci-dessus et l'imagination déployée pour raconter son histoire. Pour les textes rédigés à la main, il faudra veiller à leur lisibilité (l'utilisation du crayon de papier, seul, est fortement déconseillée).*

\*Sont exclus de la participation les enfants des personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours, des membres du personnel de ROSEBUD SA.

Tout enfant participant au concours doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.

Le formulaire d'autorisation parentale est téléchargeable sur le site de Grains de Sel : [grainsdesel.com](http://grainsdesel.com).

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement, disponible au téléchargement sur le site de Grains de Sel.

Dans la catégorie Solo, le concours est limité à une seule participation par enfant (par exemple même nom, même prénom et même adresse email ou postale). La participation au concours est strictement personnelle et nominative.

Dans les catégories Duo et Groupe, le concours est limité à une seule participation par duo ou par groupe (par exemple, même classe).

## **MODALITÉS DE PARTICIPATION AU CONCOURS**

La date limite pour la réception des manuscrits est fixée au **16 mars 2026, avant minuit** (date et heure française de connexion ou cachet de la poste faisant foi).

L'envoi peut se faire:

- par courriel à [cbioud@grainsdesel.com](mailto:cbioud@grainsdesel.com)
- par courrier postal à l'attention de Clarisse Bioud, **GRAINS DE SEL**, 10 rue des Marronniers, CS 40215 - 69287 Lyon Cedex 02.

Les enfants devront écrire leurs nom, prénom, âge et coordonnées (adresse postale et courriel) dans leur envoi et y joindre leur autorisation parentale.

Lorsqu'il s'agit d'un groupe (classe, club lecture...), l'adulte encadrant devra mentionner ses coordonnées, ainsi que le niveau de la classe et/ou les noms et prénoms des enfants participants collectivement.

## **DÉSIGNATION DES GAGNANTS DU CONCOURS**

Le jury est constitué de membres de la rédaction de GDS, de la Fête du Livre jeunesse de Villeurbanne, du réseau de médiathèques de Villeurbanne, de la librairie Vagalume (Lyon 7e) et d'un club lecture d'élèves de CM2 scolarisés à Villeurbanne et encadrés par leur enseignante.

La décision du jury est souveraine.

Grains de Sel contactera uniquement par courrier électronique les lauréats du concours et les informera de la cérémonie de remise des prix et de la publication de leurs textes sur le site de Grains de Sel.

Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés.

La cérémonie de remise des prix se tiendra sur le site de la Fête du Livre jeunesse de Villeurbanne, le dimanche 26 avril 2026, entre 14h et 15h, en présence de la marraine d'honneur du concours, l'autrice Séraphine Menu, et du jury.

## **DOTATIONS DU CONCOURS**

Les lauréat.e.s du Grand concours d'histoires courtes des deux catégories verront le texte de leur nouvelle publié sur les sites [grainsdesel.com](http://grainsdesel.com) et [fetedulivre.villeurbanne.fr](http://fetedulivre.villeurbanne.fr) pour une durée d'un an.

## **DROITS D'AUTEUR**

L'auteur ou ses ayants droit déclarent céder à titre gratuit et de façon non exclusive, tous les droits d'auteur relatifs à la nouvelle lauréate du "Grand concours d'histoires courtes" pour sa publication sur les sites internet de Grains de Sel et de la Fête du Livre jeunesse de Villeurbanne. Cette cession de droits est accordée pour une période d'un an à compter de la date de première publication de la nouvelle sur les sites internet de Grains de Sel et de la Fête du Livre jeunesse de Villeurbanne ou dans l'édition imprimée mensuelle de Grains de Sel.

Cette autorisation inclut le droit de reproduire, de distribuer, de communiquer publiquement, d'exposer et de transmettre la nouvelle dans le cadre des activités normales de Grains de Sel. L'auteur ou ses ayants droit confirment qu'ils détiennent tous les droits nécessaires pour accorder cette cession et garantissent que la nouvelle ne viole aucun droit de tiers. Cette cession est faite dans le cadre du jeu-concours organisé par Grains de Sel, et l'auteur ou ses ayants droit reconnaissent qu'aucune rémunération ou compensation financière ne sera fournie en échange de cette cession de droits.

## **DROIT À L'IMAGE**

En participant au concours organisé par Grains de Sel, le lauréat, par l'intermédiaire de ses parents ou représentants légaux, accorde à Grains de Sel le droit non exclusif d'utiliser son image dans le cadre de la promotion du concours, de la nouvelle publiée, ou de toute activité associée au magazine Grains de Sel. Cette autorisation inclut, sans s'y limiter, le droit de reproduire, de publier, de diffuser et d'afficher les photographies, vidéos ou tout autre enregistrement contenant son image, sur le site internet de Grains de Sel, dans ses publications imprimées ou dans tout autre matériel promotionnel. Cette cession est valable pour une durée d'un an à compter de la date de première publication et est accordée à titre gratuit. Les parents ou représentants légaux du lauréat déclarent et garantissent qu'ils sont légalement autorisés à accorder cette

permission et reconnaissent que cette cession est faite sans aucune compensation financière.

## **UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au concours bénéficient auprès de Grains de Sel, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du concours seront réputés renoncer à leur participation.

Les informations personnelles des participants sont collectées par Grains de Sel uniquement à des fins de suivi du concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

ROSEBUD SA conservera les données à caractère personnel des participants jusqu'à trois mois après la fin du concours.

Si des participants contactent ROSEBUD SA dans le cadre d'une demande relative au jeu, ROSEBUD SA conservera leurs données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de leur demande.

## **RESPONSABILITÉ**

Grains de Sel ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque enfant lauréat. Grains de Sel ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les enfants ayant participé au jeu-concours. Grains de Sel se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site de Grains de Sel et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

## **ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT AU CONCOURS**

Le règlement peut être consulté librement sur le site de Grains de Sel. Il peut aussi être envoyé gratuitement par Grains de Sel sur simple demande écrite émanant de tout participant au concours en écrivant à l'adresse postale du jeu-concours : Grains de Sel, ROSEBUD SA, 10 rue des Marronniers, CS 40215 - 69287 Lyon Cedex 02. Le participant souhaitant obtenir le remboursement des frais postaux liés à cette demande de règlement, doit le préciser dans sa demande (remboursement sur la base d'une lettre simple de moins de 20 g affranchie au tarif économique en vigueur).

Le règlement du concours est consultable en ligne sur le site web de Grains de Sel ([grainsdesel.com](http://grainsdesel.com)) ou dans les locaux de Grains de Sel, ROSEBUD SA, 10 rue des Marronniers, CS 40215 - 69287 Lyon Cedex 02.